

Les nouvelles du **Sud**

Brest 2 Rue Amiral Nielly tel: 02 98 05 12 93. Quimper 33 av de la Libération
tel: 02 98 53 04 16

sud.education29@laposte.net site : <http://sudeducation29.infini.fr>

Permanences : Brest et Quimper, mardi et jeudi.

Pour la défense des écoles et du service public d'éducation, réagir ensemble pour une autre politique de la carte scolaire dans le 1^{er} degré

CTPD mardi 9 septembre le matin, CAPD l'après midi

En cette période "d'ajustement" de la carte scolaire, les collègues se retrouvent seuls et démunis face à des décisions à prendre dans l'urgence :

- maintenir une classe à tout prix
- éviter une fermeture décidée par l'administration.
- demander une ouverture au vu d'une affluence d'inscriptions.

Alors que l'on sait bien que l'ouverture d'une classe dans une école accompagne la fermeture d'une classe dans une autre école (cette situation perdurera tant que l'administration travaillera à budget constant), l'idée est donc de préparer la mobilisation de manière collective afin que les écoles soient solidaires les unes des autres.

Le constat nous amène à observer que les écoles mobilisées (prise de position des parents et des élus, mobilisation des enseignants...) obtiennent plus souvent gain de cause. Il faut utiliser ces énergies locales afin de construire une mobilisation qui aille dans l'intérêt de toutes les écoles du département et donc dans l'intérêt du service public.

Que faire dans un cas de fermeture de classe ?

- * L'équipe enseignante contacte les syndicats qui pourront les soutenir dans leur démarche et les mettre en relation avec d'autres écoles dans la même situation.
- * l'équipe enseignante alerte les parents de la situation par courrier ou dans le cadre d'une réunion d'information et pousse à une mobilisation des parents. L'idée est de proposer une liste d'actions envisageables pouvant être portées par les parents :
 - constitution d'un dossier explicatif (conséquences directes en cas de fermeture sur le fonctionnement de l'école, effectifs, perspectives sur les années futures, projet d'urbanisme lié au quartier ou au village, particularités locales liées à la géographie et au public spécifique accueilli

au niveau de l'école en question...)

- rencontre des élus locaux pour obtenir leur soutien dans la défense de l'école.
- lettre, commune entre parents - enseignants - élus, et demande de rencontre avec et l'Inspecteur de circonscription et l'Inspecteur d'Académie afin de défendre le dossier concernant l'école.
- prise de contacts avec les écoles alentours afin de d'organiser une démarche collective s'appuyant sur les démarches spécifiques de chaque école.

* les réunions d'informations organisées par l'équipe enseignante peuvent amener à d'autres formes d'actions :

- occupation des locaux par les parents d'élèves.
- sollicitation de la presse.
- diffusion d'un tract à l'adresse des habitants du quartier ou de la commune.
- rassemblements divers.

Que faire dans un cas de demande d'ouverture de classe ?

Les démarches présentées ci-dessus restent bien sûr valables. Cependant il nous paraît important que l'action menée par l'école en question tienne compte des écoles environnantes et des difficultés qu'elles rencontrent elles aussi.

Il ne faut pas attendre pour réagir : le CTP est convoqué pour mardi 9 le matin (la CAPD l'après midi)

C'est en s'y prenant avant le CTPD qu'on pourra éviter l'isolement d'une école et de son équipe enseignante face à ce type de situation.

La mobilisation doit s'inscrire dans un cadre collectif et porte les revendications de tous. Il faut ABSOLUMENT que les écoles évitent de se mettre en concurrence les unes par rapport aux autres, cela fait le jeu de l'administration.

Le syndicat tiendra une permanence le 9 septembre :

- à partir de midi, pour ce qui concerne les ouvertures et les fermetures de classes.
- en fin d'après midi pour ce qui concerne les résultats du 3ème mouvement.